



MUNICIPALITÉ DE

LAC-TREMBLANT-NORD

Message de bienvenue de la part de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Chère nouvelle résidente, cher nouveau résident,

Bienvenue à Lac-Tremblant-Nord ! Comme vous le savez sûrement, vous avez choisi une communauté remarquable où il fait bon vivre. Nous sommes très fiers de la beauté du paysage qui nous entoure que les générations de citoyens qui nous ont précédés, et dont désormais vous faites partie, ont su préserver au fil du temps, vous assurant d'une qualité de vie qui fera l'envie de vos invités.

Le **conseil municipal** de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord est composé de la mairesse, Madame Kimberly Meyer, et de six conseillers municipaux, Madame Louise Royer et messieurs Jean Cloutier, Philippe Couture, Charles de Broin, Éric Lessard et Peter Richardson.

Les **séances du conseil** se tiennent une fois par mois au 144, rue du Couvent, Mont-Tremblant (Village), le samedi matin à 11 heures. L'horaire des rencontres est sur le site internet (<https://lac-tremblant-nord.qc.ca/>), section *conseil municipal*. Vous êtes toujours invité à y assister pour rencontrer vos conseillers, poser des questions, partager vos idées et intérêts ou simplement à titre d'observateur pour prendre connaissance du processus décisionnel au niveau municipal. Nous accordons une grande importance aux opinions que nous recueillons au cours de nos consultations auprès des citoyens.

Vous trouverez sur notre site internet tous les renseignements utiles tant sur les différentes activités du conseil, que sur les règles qui régissent la vie municipale à Lac-Tremblant-Nord. Vous pourrez aussi consulter la majorité des règlements en vigueur sur le territoire et vous avez accès aux principaux formulaires de demande de permis et d'autorisations pour vos projets. **Vous avez un projet → Venez rencontrer l'inspecteur municipal. Un permis ou un certificat d'autorisation doit être obtenue avant même débiter les travaux.** Certaines demandes doivent être présentées au comité consultatif d'urbaniste (CCU) et au conseil municipal pour approbation.

Les marinas sur le territoire de Lac-Tremblant-Nord sont administrées par Préservation Lac Tremblant Nord (PLTN), un organisme à but non lucratif, créé et géré par des membres bénévoles de la communauté qui ont pour but de conserver l'intégrité environnementale de la région et pour les générations futures. Vous trouverez les informations sur notre site internet, section *information aux citoyens* ou sur le site de PLTN (<https://www.preservationltn.ca/>). Veuillez communiquer avec PLTN afin d'obtenir les règlements sur l'accès au lac par la marina (secretaire@preservationltn.ca).

Notre municipalité étant liée à **l'agglomération de la ville de Mont-Tremblant**, nos résidents ont droit à certains privilèges de loisir de la ville de Mont-Tremblant. Vous devez vous procurer la carte Vivre Mont-Tremblant / Lac-Tremblant-Nord pour profiter des privilèges de loisirs. À noter que la municipalité étant partie de l'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, celle-ci vous fera aussi parvenir un compte de taxes pour les services de sa responsabilité. <http://www.villedemont-tremblant.qc.ca/>.

Nous utilisons le courrier électronique pour la plupart de nos communiqués. Si vous désirez les recevoir, veuillez nous fournir votre adresse courriel. Nos coordonnées sont ci-dessous.

Le bureau municipal est ouvert du mercredi au vendredi entre 9 h et 17 h et le samedi entre 9 h et 12 h.

Au plaisir de vous rencontrer,

Kimberly Meyer and vos conseillers municipaux
Martin Paul Gélinas, directeur général
Josée Roy, secrétaire-trésorière adjointe
Dave Williams-Roy, inspecteur municipal par intérim